

Nos réf. : SPL.ACE/PDT/2026/06/168

Objet : Suite donnée à votre candidature aux fonctions de Directeur général de la SPL Agropark Caraïbes Excellence

**Le Président
de la SPL Agropark Caraïbes Excellence**

A

Monsieur Bruno PIERREPONT

A Pointe-à-Pitre, le 16 juin 2026

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, lors de sa séance du 10 juin 2026, le conseil d'administration de la Société publique locale Agropark Caraïbes Excellence a décidé de retenir votre candidature aux fonctions de Directeur général de la société.

Cette décision intervient dans le cadre du lancement opérationnel de la SPL et de la nécessité de doter la société d'une direction expérimentée, en mesure d'assurer sa préfiguration, sa structuration administrative, juridique, financière et opérationnelle, ainsi que la mise en œuvre des orientations définies par ses collectivités actionnaires.

Au cours de nos échanges, les modalités d'exercice de ces fonctions ont été examinées en tenant compte, d'une part, des responsabilités que vous exercez actuellement en qualité de Directeur général des services de Cap Excellence et, d'autre part, des besoins de la SPL dans sa phase initiale de développement.

Il est ainsi apparu qu'un exercice à temps partiel des fonctions de Directeur général permettrait de concilier la continuité de vos missions actuelles avec les besoins de préfiguration, de structuration et de lancement opérationnel de la société.

La quotité de 20 % de votre temps de travail a, dans ce cadre, été retenue comme étant adaptée au niveau actuel d'activité de la SPL et à sa montée en charge progressive. Cette organisation permet à la société de bénéficier immédiatement de votre expérience et de votre connaissance du territoire et de ses acteurs, tout en assurant une maîtrise de ses charges de fonctionnement durant sa phase de démarrage.

Si vous en êtes d'accord, nous vous proposons une mise à disposition partielle par la Communauté d'agglomération Cap Excellence, pour une durée initiale de douze mois renouvelables une fois.

Compte tenu de votre situation administrative actuelle, cette prise de fonctions demeure subordonnée à l'accomplissement des procédures requises, notamment :

- à votre accord exprès sur le principe et les modalités de la mise à disposition ;
- à la validation préalable du Conseil Communautaire de Cap Excellence

Je vous invite, en conséquence, à bien vouloir me confirmer par écrit votre accord pour :

- exercer les fonctions de Directeur général de la SPL Agropark Caraïbes Excellence et accomplir les missions afférentes ;
- être mis à disposition de la société à hauteur de 20 % de votre temps de travail ;
- exercer ces fonctions pour une durée initiale de douze mois renouvelable une fois ;
- vous conformer aux conditions d'exercice, de suivi et d'évaluation prévues par la convention de mise à disposition dont vous trouverez copie du projet.

Votre réponse permettra de finaliser les formalités nécessaires auprès de la Communauté d'agglomération Cap Excellence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la SPL Agropark Caraïbes Excellence

Jean-Luc CELIGNY

